LES ANNONCES SONT REÇUES :
A MARSEILLE : Chez M. G. Allard, rue Pavillon, 31 et dans nos bureaux;
A PARIS : à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8.

ABONNEMENTS :

	3 mois	6 mois	1 an
B.-du-Rh. et départements limitrophes.	8 fr.	15 fr.	28 fr.
France et Colonies..	9 fr.	17 fr.	32 fr.
Etranger.....	12 fr.	22 fr.	40 fr.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois

Le Petit Provençal

JOURNAL QUOTIDIEN D'UNION NATIONALE

Mercredi 20 Novembre 1918
RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
75, rue de la Darse, 75
MARSEILLE
Téléph. Direction 2-90. Rédaction 2-72 39-50
Bureaux à Paris . 10, rue de la Bourse
43e ANNEE - 10 cent. - N° 15.263

En Alsace-Lorraine

Les soldats de France sont reçus en triomphateurs sur cette belle et chère terre d'Alsace-Lorraine enfin délivrée. Ils n'y entrent pas en conquérants, mais en libérateurs, en frères, en citoyens d'une même patrie. « L'Alsace et la Lorraine, s'écriait dimanche le président de la République, sont redevenues françaises. Qu'ils sont doux à répéter, ces mots de rêve qui sont maintenant des mots de réalité ! » Réalité glorieuse, et qui apparaît comme la plus vivante des réalités à la lumière de ces journées triomphales où les accents de notre immortelle *Marseillaise* éclatent de tous les côtés là où s'étalait naguère la brutale insolence du sabre allemand. A Mulhouse, à Altkirch, à Dornach, à Sarrebourg, à Dieuze, à Morhange, nos soldats ont défilé parmi les fleurs, au milieu d'un splendide déploiement de drapeaux français. Et voici que, en attendant l'entrée du maréchal Foch à Strasbourg, capitale de l'Alsace, Metz, capitale de la Lorraine, ouvre ses bras et son cœur à nos glorieux poilus.

Pour toutes ces vaillantes populations qui subissaient depuis près d'un demi-siècle la plus cruelle et la plus humiliante des dominations, le jour de gloire est le jour de la pleine délivrance. On avait osé parler de la nécessité d'un plébiscite comme préface au retour de l'Alsace-Lorraine au foyer de la mère-patrie ou comme à la consécration de ce grand acte de réparation et de justice. Quel plus éloquent plébiscite que toutes ces manifestations spontanées par quoi des populations frémissantes du plus ardent et du plus noble enthousiasme patriotique acclament les soldats de la République française comme on acclame des sauveurs ?

En entrant dans Metz, les étendards et les uniformes français y dissipent d'un geste décisif les tristes souvenirs de la capitulation du 28 octobre 1870 en même temps que ceux de quarante-sept ans de domination allemande. Au lendemain du jour où l'infâme trahison de Bazaine venait de livrer à l'ennemi 120.000 combattants, 20.000 blessés, des fusils, des canons, des drapeaux, Gambetta déplorait en une proclamation toute vibrante de colère et de douleur patriotiques la perte de « la plus forte citadelle de la France, Metz, vierge jusqu'à lui des souillures de l'étranger ». Depuis lors, les oppresseurs avaient complété la besogne sinistre des traîtres, accumulant les persécutions sur les persécutions, les violences sur les violences, les attentats sur les attentats. Mais la superbe revanche d'aujourd'hui lave tous les outrages, balaye toutes les ignominies, chasse définitivement jusqu'au delà du Rhin tous les miasmes qui alourdissaient et qui empoisonnaient l'atmosphère de l'Alsace-Lorraine. Toutes les souillures sont effacées.

CAMILLE FERDY.

P. S. — Le général Pétain, qui entrera dans quelques jours avec le maréchal Foch à Strasbourg, est élevé à la dignité de maréchal de France. On sait que, dans le poste de commandant des armées françaises qu'il a occupé de mai 1917 jusqu'à l'heure de la victoire, le général Pétain a déployé les plus précieuses qualités de chef. Tous les Français applaudiront donc à ce décret qui nous donne un troisième maréchal de France... en attendant les autres décrets de même sorte qui ne tarderont pas à suivre, récompensant en nos meilleurs généraux une valeur et un dévouement devant lesquels tout le monde s'incline avec autant de reconnaissance que d'admiration. — C. F.

La Conférence de la Paix

La délégation chinoise

Londres, 19 Novembre.

On mande de Pékin que Liu Cheng Hsi Ang, ministre des Affaires étrangères, a été nommé membre de la délégation chinoise à la conférence de la paix. Alfred Sze Yen, ancien ministre à Berlin ; Vi Kyuin Wellington Kee, ministre à Washington ; Philippe Tyan, ancien secrétaire d'ambassade à Londres et deux conseillers étrangers, sont aussi nommés.

M. Wilson y assistera

Washington, 19 Novembre.

Le président Wilson compte partir pour la France afin de prendre part à la discussion et au règlement des principales stipulations du traité de paix, aussitôt après l'ouverture des sessions régulières du Congrès.

Il ne sera probablement pas possible à M. Wilson d'assister à toute la session de la Conférence de la paix, mais sa présence, au début, est nécessaire afin d'éviter les désavantages évidents d'une discussion par câble pour définir les grandes lignes du traité définitif, sur lequel il doit nécessairement être consulté.

M. Wilson sera naturellement accompagné de délégués, qui siègeront comme représentants des Etats-Unis pendant toute la Conférence. Les noms des délégués seront annoncés sous peu.

LE GÉNÉRAL PETAIN EST NOMMÉ MARECHAL DE FRANCE

Paris, 19 novembre.

Sur la proposition du président du Conseil, ministre de la Guerre, le Conseil des ministres a décidé d'élever le général Pétain à la dignité de maréchal de France.

Propos de Guerre

Grande nouvelle ! On est en train de remettre en état les lampadaires électriques de nos grandes artères.

J'ai vu lundi, sur le quai des Belges, un jeune homme juché sur une haute échelle, qui enlevait à un globe dépoli la poussière accumulée par 1.561 jours de guerre.

Hier mardi, un autre ouvrier taquinait, à l'aide d'un fil électrique, le mécanisme intérieur d'un luminaire.

Voilà qui est de bon augure.

Je commence à croire qu'on nous rendra la lumière blanche un jour.

On n'attend plus pour cela que le charbon.

Ou les bateaux pour le transporter.

Les Parisiens ont eu plus de chance : on leur a rendu leurs œufs de lune. Mais Paris... c'est Paris, ne l'oublions pas.

Pourtant nous ne pouvons douter de la sollicitude de M. Boret. Voyez, il veut désencombrer notre port. C'est gentil ça.

Avouons que nous étions encombrés sans nous en douter... C'est comme pour les maris trompés ; ils sont toujours les derniers à savoir leur infortune.

Nous étions encombrés et nous l'ignorions !

Heureusement M. Boret veillait... Il va nous désencombrer, lui, ça ne traînera pas. Comment ? Mais en envoyant ailleurs les navires qui venaient à Marseille, tout simplement.

M. Boret me rappelle ce brave médecin qui avait plus de conscience que de science et qui disait à un malade lequel se plaignait de l'estomac :

— Ça vient de la digestion. Il faudrait pouvoir supprimer toute nourriture.

Je suis certain, en effet, que lorsque les bateaux auront perdu la sotte habitude de venir déposer leur chargement sur les quais de Marseille, notre port sera bien dégagé, et nous pourrons même organiser des régates dans ses bassins.

Il est vrai que ce jour-là M. Boret nous aura rendu la lumière électrique.

Il fait tout ce qu'il peut, cet homme !

ANDRE NEGIS

Le retour des troupes américaines

Washington, 19 Novembre.

M. Hurler, contrôleur de la navigation, est maintenant parti pour l'Europe pour préparer le retour des troupes américaines et l'envoi des vivres en Europe.

L'ENTRÉE DE NOS TROUPES A THIONVILLE ET A METZ

Les populations délivrées les reçoivent dans le plus grand enthousiasme

Paris, 19 Novembre.

Le Conseil des ministres décida de supprimer le sous-secrétariat d'Etat à la Marine de guerre et de créer un sous-secrétariat d'Etat aux Travaux publics et Transports, dont M. Cels est nommé titulaire.

LA SITUATION

— De notre correspondant particulier —

Paris, 19 Novembre.

Le bassin de Briey, dont la possession fut l'objet des éternelles convoitises de l'Allemagne et peut-être une des causes de la guerre, est occupé entièrement par nos troupes à cette heure. De même, à la minute où j'écris ces lignes, le maréchal Pétain fait son entrée à Metz.

Le gouvernement, dans une pensée qui l'honore mais qui ne nous surprend pas, a voulu que cette solennité coïncidât avec l'élévation au maréchalat de Pétain. C'est là une décision à laquelle tous les Français applaudiront. Les événements ont voulu que la gloire de ce grand soldat, qui est en même temps un grand citoyen, fut un moment éclipsée, mais, sans diminuer en rien le mérite des autres, il est certain que l'histoire impartiale rendra justice au maréchal Pétain et le rangera au tout premier rang parmi les artisans de la victoire.

Une ombre de tristesse passe sur l'éclat des journées radieuses que nous vivons. Elle vient de l'état physique lamentable de nos prisonniers qui, par larges files, rejoignent nos frontières. Rien ne saurait excuser l'Allemagne de nous rendre des hommes dans un tel état. Cela aussi doit se retrouver à l'heure du règlement qui n'est plus éloigné.

MARIUS RICHARD

L'entrée des Troupes françaises en Alsace-Lorraine

Bâle, 19 Novembre.

Une avant-garde française est entrée hier après-midi, à 5 heures, dans la ville de Saint-Louis, juste en face de Bâle.

Nos Soldats à Metz

Paris, 19 Novembre.

Les troupes françaises sont entrées aujourd'hui à Thionville et à Metz. Les troupes alliées occuperont d'autre part, dans la journée, le bassin de Briey en totalité.

Paris, 19 Novembre.

C'est cet après-midi, à 1 h. 30, que l'armée française victorieuse a fait à Metz son entrée triomphale. Spectacle inoubliable dont les mots sont impuissants à évoquer la grandiose émotion !

Le maréchal Pétain, commandant en chef des armées françaises, a pénétré le premier à cheval dans la ville libérée.

Dès la veille, nos troupes d'occupation avaient pris possession de la capitale lorraine où elles avaient organisé le service d'ordre.

A 1 heure, toutes les cloches sonnent les carillons d'allégresse. Les batteries d'artillerie établies dans l'île Saint-Symphorien tonnent de toutes leurs pièces. 600 avions français survolent la ville et c'est au milieu d'une prodigieuse acclamation que le maréchal Pétain, entouré de son état-major, s'arrête et prend place sur l'Esplanade, devant la statue de Ney.

Devant lui, l'armée française défile, présentée par le général Leconte commandant la 10e armée. En tête s'avance une brigade de cavalerie, ensuite la 39e division d'infanterie qui s'était particulièrement distinguée dans les dernières combats de guerre.

Décrire le spectacle et l'accueil est impossible à l'heure présente.

La ville de Colmar jure fidélité à la France

Paris, 19 Novembre.

Le président de la République a reçu le télégramme suivant :

Colmar, 19 Novembre, 11 heures.

La ville de Colmar vient de faire un accueil enthousiaste aux troupes de France, si longtemps attendues. Réunis à jamais à l'ombre du drapeau tricolore, nous prêtons à la patrie française serment de fidélité. Présentons nos hommages au premier magistrat de France.

Signé : le maire et le Conseil municipal de la ville de Colmar.

Le président de la République a répondu au maire de Colmar :

La France reçoit avec une joyeuse confiance le serment de fidélité que vous prêtez volontairement à l'abri de son drapeau victorieux. Elle n'a jamais douté des sentiments de la population de Colmar et elle est heureuse d'y répondre par l'expression de sa plus ardente affection.

Signé : RAYMOND POINCARÉ.

Les troupes allemandes se retirent

Bâle, 19 Novembre.

Le *Lokal Anzeiger* écrit : Des troupes allemandes sont en route vers l'Est.

L'ARMISTICE

La reddition de la flotte

Bâle, 19 Novembre.

On mande de Kiel, à la date du 18 : Les vaisseaux de ligne qui sont partis hier dans la direction de la mer du Nord, ont été suivis, ce matin, par des flottilles de sous-marins.

Tous les bateaux doivent être, mardi après-midi, dans le Firth of Forth, où ils seront inspectés.

Ils recevront un commandement qui les conduira dans un port fixé.

L'armée de Mackensen désarmée en Hongrie

Zurich, 19 Novembre.
(Retardée en transmission)

On apprend de Debreczin que l'armée de Mackensen a été désarmée en Hongrie.

L'Allemagne libère des prisonniers en masse

La Haye, 19 Novembre.

Des informations reçues d'Allemagne disent que le gouvernement allemand ne sachant comment nourrir les prisonniers va les libérer en masse après les avoir munis de trois jours de vivres.

L'armistice au Japon

Tokio, 14 Novembre.
(Retardée en transmission).

La nouvelle de l'armistice et de la victoire des Alliés a pénétré au Japon. Quoique le Japon soit très éloigné et que le caractère japonais soit moins spontané à se livrer à l'enthousiasme, des manifestations et des marques de joie commencent à se produire. Les termes de l'armistice provoquent la satisfaction générale. Tout le monde comprend qu'une victoire allemande était un danger pour le Japon et que le danger allemand a maintenant disparu en Orient.

La Libération de la Belgique

Communiqué belge

Paris, 19 Novembre.

Nos troupes, continuant leur marche en avant, conformément aux conditions de l'armistice, ont atteint aujourd'hui, par leur tête de colonne, la ligne générale Daesrode (est de Termonde), Alost. Dans un but de sécurité générale, une brigade de cavalerie et de carabiniers bicyclistes a été poussée sur Bruxelles, et un régiment de cavalerie a été envoyé à Malines.

Des dépôts de munitions ont sauté à Bruxelles, aux gares du Nord, du Midi et de Schaerbeck, mettant le feu à ces dernières.

Le roi des Belges à Anvers

Londres, 19 Novembre.

D'après les *Daily News*, le roi des Belges fera, le 19 novembre, son entrée à Anvers.

La Chambre belge va se réunir

Le Havre, 19 Novembre.

Le *Courrier de l'Armée Belge* annonce que M. Pirmez, questeur de la Chambre belge, s'est rendu auprès de M. Cooreman pour l'entretenir au sujet de la reprise des travaux parlementaires. Il a été convenu que, sauf imprévu, la Chambre des députés reprendrait ses travaux le 26 novembre. La veille, le roi fera son entrée solennelle à Bruxelles.

Les Souverains belges seront fêtés à Paris

Paris, 19 Novembre.

M. Marcel Hutin précise dans l'*Echo de Paris* :

La nouvelle de la visite à Paris du roi Albert et de la reine des Belges est officiellement confirmée. Elle aura lieu au commencement de décembre et revêtira le caractère d'une cérémonie grandiose.

La Belgique élèvera un monument commémoratif au Havre

Le Havre, 19 Novembre.

Dans un discours qu'il a prononcé à l'Hôtel de Ville au cours d'une réception des ministres belges, M. Helleputte, ministre des Travaux publics et de l'Agriculture, a annoncé que le gouvernement belge ferait élever au Havre un monument en souvenir de son séjour dans cette ville et en remerciement de l'hospitalité qu'il y a reçue.

Le Défilé des Troupes alliées sous l'Arc de Triomphe

Tous les chefs d'Etat de l'Entente y assisteront

Paris, 19 Novembre.

On annonce que lorsque les troupes alliées passeront sous l'Arc de Triomphe, les souverains et magistrats suprêmes des nations alliées, pour marquer l'amitié indissoluble qui les lie à la France victorieuse, tiennent à honneur de rehausser de leur présence, ces heures historiques. Paris aura donc la joie suprême et unique de contempler autour de l'Arc de Triomphe, un parterre de rois.

On assure, en effet, que Sa Majesté le roi d'Angleterre, Sa Majesté le roi d'Italie, Sa Majesté le roi des Belges, l'héroïque roi Pierre Ier de Serbie, le prince Alexandre de Grèce, le président Wilson, un représentant du Mikado, prince du sang, des représentants hauts dignitaires des Républiques sud-américaines, de la République de Chine, de la République du Portugal, du royaume de Roumanie seront présents.

D'autre part, les pays de l'Entente seront représentés par une unité d'élite qui aura participé aux plus glorieux faits d'armes de la grande guerre.

L'Hommage national aux Vainqueurs

Paris, 19 Novembre.

Le *Journal officiel* promulgue ce matin la loi ayant pour objet de rendre un hommage national aux armées, au président du Conseil Georges Clemenceau et au maréchal Foch.

Un ordre du jour du Comité républicain du Commerce

Paris, 19 Novembre.

On nous communique l'ordre du jour suivant :

« Le Conseil de direction du Comité républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture, réuni en séance mensuelle le 18, salue les armées de la République et les armées alliées.

« Dans un élan unanime, les présidents ou représentants des 205 sections de l'association adressent au citoyen Georges Clemenceau et aux maréchaux Joffre et Foch l'expression de l'admiration et de la reconnaissance dues aux libérateurs de la Patrie qui ont repoussé l'envahisseur, purifié le territoire national de la présence de l'Allemand et assuré la victoire du Droit et de la Civilisation. »

La Révolution en Allemagne

L'Assemblée constituante se réunirait en février

Zurich, 19 Novembre.

La réunion de l'Assemblée nationale constituante allemande aura lieu au plus tôt la première semaine de février 1919. En effet, la date de la publication des listes électorales est fixée au 2 janvier et celle des élections au 2 février. Par contre, le projet de répartition des circonscriptions est déjà établi.

Une République allemande englobant la Hollande

La Haye, 19 Novembre.

Il est absolument certain, écrit le correspondant particulier du *Daily Mail*, qu'une manœuvre allemande est en préparation pour établir une grande république allemande, dans laquelle serait englobée la Hollande, malgré l'opposition des 75 % de la population.

Le *Telegraaf* appelle d'urgence l'attention de l'Entente sur cette manœuvre, laquelle, dit-il, est intimement liée aux troubles qui se sont produits en Suisse.

Le drapeau de la République allemande

Amsterdam, 19 Novembre.

Le *Hamburger Fremdenblatt* annonce que le gouvernement républicain de Berlin a adopté, pour son drapeau, les couleurs : noir, rouge et jaune et l'ancien étendard du saint Empire germanique.

Des bandes armées se livrent au pillage

Amsterdam, 15 Novembre.

On mande de Berlin qu'aua cours de réunions des chefs des révolutionnaires de Berlin, le nouveau commandant de place a protesté contre les agissements des bandes armées qui, porteuses de prétendues lettres de créance de ces chefs commettent des pillages dans Berlin et ses faubourgs.

Il a été décidé de former un corps de volontaires pour garder les propriétés et protéger les habitants. Dans une réunion secrète une résolution a été votée à l'unanimité proposant l'expulsion de Liebknecht, s'il continue sa propagande dans les casernes.

Le Kaiser peut troubler encore la paix; il faut le saisir

Londres, 19 Novembre.

Le *Daily Telegraph* dit :

Des faits significatifs laissent croire à l'existence d'un grand et mystérieux complot contre les Alliés. Ils sembleraient indiquer un plan pour fomenter la révolution sociale en Hollande, en Suisse et si possible en Suède, par le moyen d'agitateurs germanophiles, de créer des troubles sociaux dans les pays alliés, le retour éventuel du kaiser en Allemagne, la restauration de l'ancien régime sous une autre forme et une nouvelle étiquette, la formation d'une Fédération allemande considérablement accrue qui ne manquerait pas de devenir une nouvelle menace pour la paix mondiale.

La première mesure à prendre afin d'empêcher la possibilité de pareilles éventualités, est de frapper la tête. Il faut que les Alliés se saisissent du kaiser et le rendent définitivement impuissant à faire le mal.

L'ex-Kaiser retournerait à Potsdam

Zurich, 19 Novembre.

On mande de Berlin à la *Gazette de Francfort* que le bruit court d'un retour éventuel de Guillaume II à Potsdam. Malgré l'invraisemblance de cette information, on prétend l'appuyer sur l'effervescence causée en Hollande par la présence de l'ex-empereur, effervescence qui rendrait même dangereuse la prolongation de son séjour.

L'Entente réclamera l'extradition de Guillaume

Londres, 19 Novembre.

Dans les milieux politiques londonniens, on assure que les gouvernements de l'Entente demanderont très prochainement au gouvernement néerlandais l'extradition de l'ex-kaiser.

Les Alliés à Constantinople

Rome, 19 Novembre.

L'agence Stefani publie la note suivante :

Le comte Sforza, ministre plénipotentiaire, a été nommé haut commissaire pour l'Italie, en Turquie.

Le comte Sforza se trouve déjà à Constantinople où il est arrivé à bord du *Vittorio-Emanuele* qui, avec le *Roma*, a franchi les Dardanelles avec les navires français et anglais.

Les navires alliés ont mouillé dans le Bosphore, devant le palais impérial où ils sont demeurés trois heures, pour regagner ensuite la mer de Marmara.

Athènes, 13 Novembre.
(Retardée en transmission)

La nouvelle qu'une escadre grecque avait mouillé en même temps que la flotte alliée devant Constantinople a provoqué un enthousiasme considérable.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 19 Novembre.

Avant l'ouverture de la séance, les députés présents applaudissent M. Inghels, député du Nord, retour de captivité. La séance est ouverte, à 3 h. 15, sous la présidence de **M. Deschanel.**

M. Deschanel, en quelques phrases vigoureusement applaudies, rend hommage à M. Inghels, prisonnier pendant trois ans en Allemagne.

M. Inghels remercie le président et ses collègues de leurs marques de sympathie. Il fait ensuite le long et émouvant tableau des crimes commis contre les femmes et les enfants par les Allemands pendant leur captivité.

M. Inghels rappelle les violences qu'il a eues à subir. Le député du Nord trace le tableau des souffrances endurées par les prisonniers et aussi du peu de nourriture qui leur était attribuée.

Le député socialiste termine en demandant que l'on se préoccupe des améliorations au sort des populations des régions récemment libérées.

M. Deschanel donne lecture d'une adresse de sympathie du gouvernement et du Parlement espagnols. Il lit ensuite les adresses de sympathie de la Chambre des députés de l'Uruguay et de Bolivie.

Le régime des alcools

L'ordre du jour appelle la discussion sur le régime des alcools. On reprend l'article 9 qui prévoit la fixation en janvier des prix d'achat des alcools de betteraves et de mélasse et en septembre le prix d'achat des alcools de grains de substances farineuses ou d'autres provenances sans que ces derniers prix puissent dépasser les premiers.

M. Barthe demande que l'on ne déclare pas dans le projet que le prix de l'alcool de grains serait obligatoirement moins élevé que celui de l'alcool de betteraves.

Cet amendement est renvoyé à la Commission et l'article 6 est réservé.

On passe à l'article 7, qui concerne les conditions de vente des alcools.

M. Laniel défend un amendement ayant pour but de fixer à 50.000 hectolitres la quantité d'alcool d'industrie qui pourra être livrée pour la consommation de bouche en France.

M. Tournan combat l'amendement dont M. Jean Durand demande la disjonction.

Mis aux voix, le texte est repoussé par 403 contre 121 voix et la suite de la discussion est renvoyée à une autre séance.

M. Ch. Meunier est nommé par 192 voix membre de la Commission de l'armée.

La séance est levée à 18 h. 15 et renvoyée à demain 3 heures.

Nos députés aux Armées

Paris, 19 Novembre.

L'*Intransigeant* publie l'écho suivant que nous reproduisons avec plaisir :

« Le 11 novembre, jour d'armistice, où les députés n'avaient jamais été si nombreux à la Chambre, un parlementaire manquait, un jeune homme, le député des Basses-Alpes, M. Anglès.

« Personne n'a parlé de lui : il n'a pas fait parler de lui ; et c'est précisément ce silence qui nous a rendu plus attentifs à son sort. Sans bruit, discrètement, le capitaine Anglès, décoré de la Croix de guerre et qui avait pris part aux opérations comme observateur dans l'aviation, a voulu, aux derniers mois de la guerre, reprendre sa place au front, et participer aux dernières batailles de libération. Il servait dans l'infanterie et c'est parce qu'il était engagé dans la bataille qu'on ne le vit pas lundi, à la Chambre.

Nous nous sommes parfois trouvé en désac-

Feuilleton du *Petit Provençal* du 20 Novembre

— 108 —

CRUELLE ERREUR

DEUXIEME PARTIE

— Vous avez raison elle souffrit longtemps en silence. Elle souffre plus encore aujourd'hui de ne pas vous avoir connu plus tôt.

« Elle voudrait réparer l'injustice du sort, l'involontaire cruauté de son abandon forcé. Elle voudrait aussi pouvoir vous aimer, non sans contrainte sociale, puisqu'il faut hélas !... Mais enfin elle aspire à certaines heures intimes où il lui serait possible de vous témoigner librement toute sa tendresse, de vous dire à son tour : Mon fils, mon cher fils ! »

A mesure qu'elle parlait, la marquise semblait plus émue. Son front avait pâli, son sein haletait, ses mains fines, appuyées et croisées sur ses genoux, tremblaient.

Et les regards attendris de ses yeux bleus enveloppait le jeune peintre d'effluves caressants.

Cosmétique, excellent et ignoble comédien, admirablement dressé par Finot, manifestait, lui aussi, tous les signes évidents d'un émoi profond. Il demeura silencieux, la tête basse, comme s'il n'osait ou ne pouvait plus parler.

Finot, spectateur muet, affectait une gêne bien loin de son esprit. Il fit mine d'essuyer furtivement ses yeux secs.

La marquise, trop émue pour discerner le vrai du faux, se leva, parut hésiter une minute encore à prononcer des mots définitifs.

Finot émit doucement :

— Permettez-moi de me retirer madame ; ma présence me paraît inopportune.

Ces simples mots furent comme un levier de déclanchement moral pour le cerveau perturbé de Mme de Changis.

— Non, non, restez ! s'écria-t-elle d'un accent empreint d'exaltation soudaine. N'êtes-vous pas l'artisan de mon bonheur, de l'immense joie qui m'échoit à cette heure unique, à cette heure inoubliable ?

« Ah ! je puis tout dire, je peux avouer, crier hautement enfin la vérité devant vous.

« Paul, Paul, vous êtes mon fils !...

En achevant, la pauvre femme, palpitante d'indicible émotion, tendit ses deux bras au peintre.

Celui-ci, pressentant la minute décisive, s'était levé lentement.

Il se jeta d'un élan dans les bras offerts, appuya sa tête brune sur l'épaule de la grande dame. Et, les paupières à moitié closes, il balbutia d'une voix tremblante, comme extasiée :

— Ma mère !... Ah ! ma chère mère !... Enfin !...

Puis il redevint silencieux, frémissant de tout son être, paraissant écrasé sous le poids de l'ineffable affection dont il se sentait enveloppé.

La marquise, dont la crise d'amour maternel touchait au paroxysme, l'étreignit avec force de ses deux mains nouées et crispées. Ses lèvres ardentes baisèrent le front du jeune homme en une sorte de délire d'infinie tendresse.

— Mon enfant... mon pauvre et cher enfant ! répéta-t-elle d'une voix empreinte de douceur exquise.

Et des larmes vinrent à ses yeux, ses mains se dénouèrent dans un anéantissement de toutes ses forces nerveuses.

Cosmétique se dégagea doucement et, attentionné, la conduisit à un siège.

Puis il riva sur le beau visage radieux, malgré les larmes versées, le regard profond de ses prunelles brunes, empreintes d'une sorte d'admiration.

— Comme vous êtes belle, ma mère, dit-il, et comme je vous aime !... Il y a si longtemps que j'attendais cette heure sacrée !

— Mon Paul fit la marquise aveuglée par son amour maternel, vous aussi vous êtes beau, j'aime votre front vaste, vos yeux profonds ; je suis fière de vous avoir donné une âme d'artiste.

— Peut-être trop sensible, risqua Finot, d'un accent d'hypocrite douceur.

— Oh ! oui, c'est bien vrai, approuva tristement le faux Paul de Clairville.

Cette simple phrase venait de le rappeler aux exigences de son rôle infâme.

— Oui, répéta-t-il, comme angoissé, j'ai tant souffert, ma chère mère, de ne point vous connaître ! Et maintenant que je vous ai vue enfin, combien vont devenir cruelles les séparations répétées que nous imposent votre situation et la mienne.

« J'aurais tant voulu vivre près de vous, vous voir chaque jour, pouvoir vous aimer librement.

— Ah ! mon cher fils, s'écria Mme de Changis, en laissant s'exhaler un soupir de regret, c'est aussi mon plus cher désir.

« Et peut-être réaliserai-je en partie ces légitimes aspirations. Déjà, sur les conseils de votre excellent tuteur, M. Finot, j'ai préparé mon mari et mon fils à vous recevoir, à vous permettre un séjour auprès de nous.

— Bien, très bien, approuva Finot.

« Au surplus, ce doit être relativement facile, puisque M. de Changis n'ignore plus que vous vous occupez activement du sort de M. Paul de Clairville, le malheureux fils de votre amie d'enfance, morte si prématurément.

— Oui, j'ai pu faire admettre cette fable par les miens. Elle a justifié, aux yeux vigilants de mon mari, certaines dépenses spéciales dont j'ai dû l'informer, ainsi que mes fréquents voyages à Paris depuis un mois.

« Ce soir même, dès mon retour à Nesles, je vais plaider chaleureusement la cause de Paul et son admission possible au château.

— Oh ! merci, merci, ma chère mère ! s'écria le peintre, dans un transport de gratitude parfaitement joué.

— Ayez confiance, mon Paul, si tout s'arrange au gré de nos désirs communs, je vous enverrai aussitôt une dépêche, et je vous attendrai ; avec quelle impatience, vous le devinez ?

« Mais il faut maintenant nous séparer.

— Déjà ? soupira l'infâme complice de Finot.

— A bientôt, je l'espère, acheva la marquise, en tendant ses deux mains au jeune homme.

Le misérable saisit ces mains aristocratiques, les pressa longuement, se laissant attirer vers celle qu'il leurrait ignoblement d'un faux amour filial.

Elle déposa sur son front le plus ardent des baisers maternels et partit, l'âme irradiée de tendresse.

Finot et Cosmétique se regardèrent avec des yeux brillants, dans lesquels éclatait à la fois une même expression d'astuce, de triomphe lâche et d'ironique pitié.

Et, tout à coup, un même rire sonore les secoua tous deux ensemble.

— Quelle bonne poire de marquise ! jeta Cosmétique.

— C'est presque de la duchesse, mon petit, riposta Finot, faisant de l'esprit. En tout cas, l'espèce est excellente, mûre à point.

— Je vais la savourer comme il convient, continua le peintre, en se passant la langue sur les lèvres, avec une expression gourmande.

— Nous allons la déguster savamment, rectifia Finot. J'ai droit à un quartier, ne l'oublie pas.

— Oui, mon vieux, oui, c'est trop juste ! Je ne veux pas te rouler, un honnête filou n'a qu'une parole !

— Tu l'as dit, chéri !

« Ah ! mon fils, mon cher fils ! » s'écria le débitant avec une emphase imitative qui eût été comique sans l'ignominie de l'intention, comme je vais t'aimer !...

Il reprit, redevenu plus sérieux :

— Pas tout ça, mais faut te préparer d'avance à caleter vers ta noble mère, si elle te fait signe demain.

— Oh ! je suis prêt. Tiens, regarde, vieux ?

Et Cosmétique, soulevant une tenture placée au fond de son atelier, montra d'un geste une malle assez élégante et une valise de cuir jaune.

HENRI GERMAIN.

(La suite à demain.)

Reproduction autorisée seulement pour les journaux ayant traité avec la Société des Gens de Lettres.

SOUSCRIVEZ : En assurant le succès de l'Emprunt de la Libération vous sauvegarderez pour toujours vos biens, votre indépendance et la Liberté du Pays.

cord politique avec M. Anglès, ajoute l'*Intransigeant*. Nous n'en éprouvons qu'une satisfaction plus profonde à rendre ici hommage à la modestie avec laquelle il a préféré le risque du soldat à son devoir politique. Celui-ci quand à la tribune il parlera « défense nationale » je vous jure qu'il sera écouté. »

Notules Marseillaises

Les Cartes de Charbon

Les froids arrivés, chacun s'est préoccupé de se procurer le charbon nécessaire au chauffage et à la cuisine. Brusquement, le service municipal s'est trouvé assailli par toutes les ménagères et l'on a pu constater que l'année tout entière n'avait pas suffi pour que la Mairie soit en état de délivrer les carnets de charbon. On a répondu, paraît-il, que des demandes avaient été perdues, quand, après deux mois de vaine attente les signataires sont venues voir où elles en étaient. Ce fut l'occasion, nous dit-on, de protestations assez violentes, et que, pour notre part, nous estimons justifiées. Les carnets de charbon ont été distribués dès 1917 pour certains qui ne purent s'en servir. Depuis, il semble que la Mairie aurait pu prendre ses précautions pour être en état de satisfaire tout le monde pour cet hiver. Il n'en est rien : nous le déplorons et la population tout entière avec nous, qui avait le droit d'attendre une meilleure organisation.

Chronique Locale

Le général Gérôme, commandant la 15e région, à l'occasion de la signature de l'armistice, fera, demain, dans les salons de l'hôtel de la division, rue Arméñy, une grande réception qui sera suivie d'une fête splendide. Des artistes réputés prêteront leur concours à cette manifestation patriotique à laquelle prendront part toutes les autorités civiles et militaires de notre ville.

L'affaire Gauthier. — Les débats de l'affaire Gauthier et consorts se sont terminés hier après les plaidoiries de Me Ionél, pour Mme A. Guy ; de Me Ch. Formentin, pour Mme Berchon ; de Me Gravier, pour Fiorino Cyr ; de Me Ardisson de Perdiguier, pour Mme Elléon-Olive et de Me Bertrand, pour Maurice Mouchet. Sur une réplique de Me Estier, au nom de la partie civile et de M. Laurès, substitut, occupant le siège du ministère public, les divers défenseurs ont à nouveau pris la parole. L'affaire a été ensuite mise en délibéré. Le jugement sera rendu le mardi 10 décembre.

De très nombreuses correspondances destinées à des personnes habitant diverses localités du département de la Marne sont encore en dépôt au bureau centralisateur des Postes de Châlons-sur-Marne, par suite de l'absence de tous renseignements permettant leur réexpédition. Les intéressés sont instamment priés de faire parvenir au dit bureau l'indication très précise de leurs nouvelles adresses, faute de quoi les correspondances en instance devront être versées aux rebuts.

Obsèques civiles. — Les socialistes et libres penseurs sont conviés aux obsèques civiles du citoyen Fabre Pierre-Alexis, qui auront lieu cet après-midi, à 2 heures, à l'hospice Sainte-Marguerite. Prendre le tramway Cabot ou Redon.

Les pensionnés de l'Etat qui ont déposé à la Trésorerie Générale du 1er au 25 septembre 1918 inclus, leurs titres dûe pensions pour renouvellement, sont avisés qu'ils peuvent retirer leurs nouveaux titres dès aujourd'hui à l'annexe de la Trésorerie Générale, 15, rue Gustave-Ricard, contre remise des reçus des anciens et sur présentation d'une pièce d'identité.

La Trésorerie Générale rappelle en outre aux intéressés qu'en conformité de la loi du 31 décembre 115, les dates des échéances indiquées au verso de leurs titres ont été changées ; qu'en conséquence, ils auront à en percevoir les arrérages échus, ou ceux échéant d'ici le 1er décembre prochain, le jour même de l'échéance, si possible (arrérages courus depuis le 1er septembre dernier. Cela dans l'intérêt général, à raison de l'échéance du 1er décembre prochain, des nombreuses pensions encore à échéance fixe.

« Laisse-les tomber » au Grand Casino. — En raison du succès remporté par *Laisse-les tomber*, avec Gaby Deslys, Harry Pilcer, Boucot, etc. Cette revue sera donné demain jeudi en matinée à prix réduits.

Nous sommes heureux d'apprendre que notre concitoyen M. Edgard Julien, radiotélégraphiste, sur le front depuis le début des hostilités, vient d'être décoré de la Croix de guerre sur le champ de bataille le 29 octobre dernier et porté à l'ordre du jour du 31 octobre.

Ce valeureux poilu, qui est le neveu de notre confrère M. Léopold Julien, est employé à la Compagnie des Docks et Entrepôts. Toutes nos félicitations.

Brûlée par sa chaufferette. — Avant-hier soir, vers 9 heures, Mme veuve Pignatel Thérèse, 67 ans, demeurant chemin de Saint-Julien, 19, mettait le feu à ses vêtements avec sa chaufferette. L'infortunée fut grièvement brûlée et succombait le lendemain. Après les constatations, le corps a été laissé au domicile de la famille.

Les vieillards, infirmes et incurables assistés en vertu de la loi du 14 juillet 1905, sont informés que les paiements auront lieu aujourd'hui, de 9 à 4 heures, sans interruption, pour les assistés des 6e et 7e cantons et demain, pour ceux des 8e et 9e cantons.

Etat civil. — L'état civil a enregistré dans la journée d'hier 16 naissances, dont 7 illégitimes et 59 décès.

Coups de revolver boulevard Baille. — Hier soir, vers 9 heures, boulevard Baille, dans l'ombre du mur du Refuge, plusieurs individus qui se disputaient, échangèrent des coups de revolver, et s'enfuirent. On ne sait s'il y eut des blessés parmi eux. Mais deux passants furent atteints par les projectiles : M. Saussac Léopold, 22 ans, wattman aux Tramways, habitant rue Saint-Pierre, 109, qui, blessé au bras gauche et dans les reins, dut être conduit à l'Hôtel-Dieu et le petit Doriol Jean 12 ans, demeurant boulevard Baille, 150, qui revenait de faire une commission, et qui fut blessé au mollet gauche. Il est soigné au domicile de ses parents.

Petite Chronique. — Mme S. Mossé, professeur de déclamation, a ouvert ses cours, rue Briffaut, 8.

A l'occasion de la signature de l'armistice, on nous a signalé le beau geste de M. Marx, directeur de la brasserie de ce nom, qui a offert une somme de cinquante francs à chacun de ses employés.

Ce soir, à 6 heures 15, M. Decrock, professeur à la Faculté des Sciences, traitera le sujet suivant : La cicatrisation des blessures chez les végétaux, au grand amphithéâtre de la Faculté.

Les épiciers syndiqués ou non, sont convoqués en assemblée générale demain, rue des Dominicaines, 50.

Les récépissés des vendeurs de journaux seront délivrés à la Préfecture, à partir de lundi, 25 novembre.

Cour d'Assises des Bouches-du-Rhône

Voici la liste de MM. les jurés appelés à siéger au cours de la session supplémentaire qui s'ouvrira à Aix le lundi 2 décembre, sous la présidence de M. le conseiller Lescudier :

Jurés titulaires : MM. Martel Edouard-Marius, minotier, place de la Bourse, Marseille; Petit Charles-Marie, boulevard Gazzino, 30, Marseille; Decanis Louis-Joseph-Frédéric, entrepreneur de voitures, rue Fauchier, 5, Marseille; Mottet Henri-Amédée-Marius, boucher, cours du Chapitre, 16, Marseille; Bacque Désiré, tailleur, La Ciotat; Alby Masin-Maximilien-Gustave, retraité, rue d'Arles, 2, Marseille; Abrial Jean-François, employé, rue de la Darse, 8, Marseille; Lacaze-Dauthiers Etienne, professeur en retraite, rue Vauban, 11, Arles; Giraud Barthélemy-Marius, retraité, les Madets; Vérand Victorin, retraité, Trets; Delfoux J.-B., entrepreneur, boulevard de la Madeleine, 82, Marseille; Dupré Honoré-François-César, agent général des pompes funèbres, rue Audimar, 12, Marseille; Moine Jules, retraité, Carry-le-Rouet; Blanc Laurent-Antoine-Marius, employé des postes, boulevard National, 60, Marseille; Durbec Louis-Amable, mécanicien avenue d'Arenc, 279, Marseille; Coulomb Marius-Léonce, employé, rue Tivoli, 17, Marseille; Guinem Henri, entrepreneur, Lambesc; Maillet Henri-Joseph, retraité des Contributions Indirectes, rue Amy, 16, Tarascon; Girbès François-Bonaventure, linger, rue République, 19, Marseille; Pertus François-Eugène, homme d'équipe au P.-L.-M., boulevard National, 60, Marseille; Boudin Charles, employé, rue d'Endoume, 338, Marseille; Gros Charles-Auguste, retraité, impasse Belvédère, 5, Marseille; Dubois Joseph-Albert, ancien président des prud'hommes, rue Reinard, 4, Marseille; Peyroncilly Jean, retraité, avenue Vauvenargues, 30, Aix; Tempier Joseph, mécanicien, rue de l'Evêché, 54, Marseille; Féraud Marius, cafetier, Fos-sur-Mer; Martin Simon, cultivateur, Cabriès; Coueste Fortuné, cultivateur, rue Saint-Laurent, 2, Aix; Mounier Moïse-Prosper, marchand de fromages, boulevard des Dames, 41, Marseille; Planard André-Marius, peintre, rue Desaix, 3, Marseille; Adoult Louis-Thomas, rentier, cours Sextius, 44, Aix; Aubert Jacques-Calixte, retraité du P.-L.-M., boulevard National, 60, Marseille; Turin Laurent-Paul-Daniel, négociant en grains, rue des Héros, 16, Marseille; Pourchier Fortuné, propriétaire, Miramas; Négrel Ernest, employé, rue Belle-de-Mai, 68, Marseille; Bousquet Joseph, mercier, rue Boulegon, 8, Aix.

Jurés supplémentaires : MM. Espitalier Félix, marchand de cafés, rue Rifle-Rafle, 1, Aix! Peyre Jacques, retraité, place des Prêcheurs, 36, Aix; Roche Alphonse, maçon, rue Aude, 5, Aix; Turet André, retraité, cours Gambetta, 30, Aix.

La Libération des Vieilles Classes

La circulaire ministérielle prescrivant la libération des classes 1888 et 1889 spécifie que les *mobilisés agricoles* désirant obtenir un ordre de transport pour rejoindre leur domicile, doivent adresser une demande à leur dépôt de rattachement, les intéressés sont informés que leur dépôt de rattachement est le dépôt d'infanterie situé au chef-lieu de chaque département et sont les suivants pour la 15e région :

Bouches-du-Rhône : 141e d'infanterie, à Marseille; Gard : 40e d'infanterie, à Nimes; Vaucluse : 58e d'infanterie, à Avignon; Ardèche : 61e d'infanterie, à Privas; Basses-Alpes : 3e d'infanterie, à Digne; Alpes-Maritimes : 163e d'infanterie, à Nice; Var : 7e chasseurs, à Draguignan; Corse : 173e d'infanterie, à Corte.

C'est donc exclusivement aux dépôts sus-indiqués que les *mobilisés agricoles* des classes libérables auront à faire parvenir leur demande d'ordre de transport.

La Distribution des Tickets de Pain

La distribution des tickets de pain pour le mois de décembre commencera dans les commissariats et bureaux annexes, jeudi 21 novembre courant, de 8 heures à midi et de 2 heures à 6 heures, pour être close le samedi 30 novembre, dernier délai.

Cette distribution sera faite sur la présentation de la carte d'alimentation, dont le coupon numéro 1 du mois de décembre sera détaché, et dans l'ordre suivant :

Jeudi 21, vendredi 22, samedi 23 : Ménages de cinq personnes et au-dessus.

Lundi 25, mardi 26, mercredi 27 : Ménages de quatre et trois personnes.

Jeudi 28, vendredi 29 : Ménages de deux et une personnes.

Les absents et les retardataires pourront se présenter le samedi 30, jour de clôture.

Il sera distribué en même temps, les formules de demandes de la nouvelle carte d'alimentation 1919.

Marseille et la Guerre

Pupilles de la Nation

Nous recevons les communications suivantes :

4e canton. — Assemblée générale de la section cantonale, demain, à 3 heures, école de garçons des Présentines, salle de la Cantine. Ordre du jour : organisation, propagande, enquêtes, listes de souscriptions.

9e canton. — Permanence de trois membres, tous les dimanches matin, de 9 h. à 10 h., bibliothèque Menpenti, grand chemin de Toulon, afin de fournir tous renseignements utiles aux familles.

Le paiement des allocations

Le paiement des allocations de la période de 30 jours, du 14 octobre au 12 novembre, aura lieu jeudi 21, de 9 h. à 16 h., dans les perceptions de la ville, suivant les indications ci-après :

La perception de la rue de la République, 6, paiera de 2.601 à 3.751 du 4e canton.

La perception de la rue Clapier, 4, paiera de retardataires.

La perception de la rue de la Darse, 23, paiera de 5.801 à 6.000 et au-dessus.

La perception du boulevard des Dames, 68, paiera de 1.751 à 2.000 des 3e et 4e cantons.

La perception de la rue Sainte-Claire, 8, paiera 5.001 et au-dessus du 2e A. L. et les retardataires.

La perception de la rue Duguesclin, 8, paiera de 3.527 à 5.000 du 2e canton A. L.

La perception de la rue du Coq, 17, paiera de 6.001 à 6.500 du 7e canton.

La perception de la rue Paradis, 118, paiera de 4.501 à 5.000 du 9e canton.

Le Mouvement ouvrier

SYNDICAT DES PRODUITS CHIMIQUES

Le Syndicat des produits chimiques de Marseille et de la région nous communique la note suivante :

La main-d'œuvre militaire nous communique la réponse de la Compagnie générale des produits chimiques du Midi. Cette Compagnie, qui doit à son personnel quatre mois de solde de vie chère, après avoir discuté, promis de payer tantôt en espèces, tantôt en nature, vient d'informer la M. O. M. qu'elle se refuse de payer « l'indemnité de vie chère étant un décret ministériel et non une loi ».

Il n'y a que les ouvriers qui sont tenus de respecter les décrets, tels les mabilisés du Salin du Relais, payés 6 fr., alors que leurs camarades de Salin-de-Giraud sont payés 12 fr. par jour.

Les ouvriers de Rassuen réclament vainement les sommes qui leur sont dûes. M. le ministre de l'Armement a donné l'ordre, à maintes reprises, de payer et de prendre des décisions qui n'arrivent pas. Le Syndicat adresse donc une réclamation directe au ministre et nous espérons que M. Girard, député d'Istres, voudra bien l'appuyer énergiquement. — Le secrétaire général : *Lombard*.

DANS LES TRAMWAYS

L'assemblée générale du Syndicat des employés et ouvriers provisoires, annoncée pour le 22 novembre, n'aura pas lieu.

TISSEURS, FILEURS ET TRAVAILLEURS DU SAC

Grâce aux efforts continus du Syndicat et par l'entremise de M. le Préfet, un nouveau bordereau vient d'être élaboré. Les camarades sont donc priés d'assister à la réunion qui aura lieu jeudi, à 7 heures, Bourse du Travail, salle de l'Union, au 1er étage. Nouveau bordereau. Présence indispensable.

OUVRIERS CIVILS DES MAGASINS DE LA GUERRE

Les ouvriers, ouvrières et employées des magasins et services de la Guerre de Marseille, réunis en assemblée générale le mardi 19 novembre, remercient le Parlement d'avoir enfin voté l'augmentation d'indemnité de vie chère qui leur est indispensable pour vivre; déclarent toutefois que si le ministre des Finances et le rapporteur général de la Commission du budget n'avaient formellement promis à la Chambre de faire discuter les amendements présentés par divers députés, au cours de la très prochaine discussion des crédits trimestriels, ils ne pourraient pas accepter cette nouvelle loi qui ne leur donne pas entière satisfaction, notamment en ce qui concerne l'attribution des indemnités pour charges de famille à tout le personnel temporaire, et insistent encore auprès des parlementaires du département pour que ces amendements soient votés et surtout que les indemnités pour charges de famille soient allouées également à tout le personnel temporaire. — Le secrétaire : *C. Mation.*

SYNDICAT DES METAUX

Les ouvriers de la maison Malet, réunis en grand nombre au bar des Mille Colonnes, le 15 novembre, après avoir entendu leurs délégués et les camarades Coron et Desmaries du Syndicat, renouvellent leur entière confiance aux délégués, leur donnent mandat d'entrer en discussion avec la direction, afin que par une méthode donnant toute sécurité et toute garantie aux ouvriers, il leur soit possible d'augmenter leurs salaires, actuellement insuffisants et de réaliser le minimum qu'ils ont déjà réclamé. Ils décident d'adhérer au Syndicat, seul moyen de faire aboutir leurs revendications et d'assurer l'avenir du prolétariat.

CONVOCATIONS

Cours professionnels de la Bourse du Travail (annexe de la rue Montaux, 25). — Electricité industrielle : ce soir, de 6 h. à 8 h., cours théorique, les qualités caractéristiques du courant continu. Samedi soir, de 6 h. à 8 h., travaux pratiques : canalisations électriques, ligatures, épissures et dérivations.

THÉATRES, CONCERTS, CINÉMAS

OPERA DE MARSEILLE. — Demain, reprise de *Faust*, avec Mlle Camp, le ténor Trantoul.

THEATRE DU GYMNASE. — A 8 h. 30, *Loute*, avec Armande Cassive, de la tournée Baret.

VARIETES-CASINO. — A 8 h. 30, le grand succès *A la Riche !*

ALCAZAR LEON DOUX. — Ce soir, à 8 h. 30, la *Lanterne*; les Sistin Man.

PALAIS-DE-CRISTAL. — Ce soir à 8 h. 30, troupe Mizuno, les 5 Panames Girl's, Nyska, Mano.

GRAND CASINO DE MARSEILLE. — Ce soir, à 8 h. 30, *Laisse-les tomber*, avec Gaby Deslys.

LE OUISTITI. — Les chansonniers montmartrois; les Poupon, Tozini, Morin, Daubry.

DERNIÈRE HEURE

Le Maréchal Pétain fait son entrée solennelle dans la ville de Metz

Communiqué officiel

Paris, 19 Novembre.

Le gouvernement fait, à 23 heures, le communiqué officiel suivant :

La marche en avant a continué aujourd'hui, sans autre incident que les manifestations de joie des populations civiles. Dans de nombreuses localités, les habitants ont eu la pensée touchante, malgré la difficulté des temps, de réunir des vivres pour nos soldats. Le matériel abandonné par l'ennemi ne cesse de s'accroître, ainsi que le nombre des prisonniers libérés qui rejoignent nos lignes.

En Belgique, nous avons atteint la ligne Bourseigne-Vieille-Rienne.

En Lorraine, tandis qu'un détachement poussait sur notre gauche jusqu'à Sarralbe, nos avant-gardes s'établissaient sur le front Kiereberg-Hemmorling-Saverne-Altenvillers et Wangen.

L'entrée de nos troupes à Saverne, sous le commandement du général Gérard, s'est effectuée au milieu d'un grand enthousiasme.

A 13 h. 30, le maréchal Pétain, commandant en chef des armées françaises, a fait son entrée solennelle dans la ville de Metz, à la tête des troupes de la 10e armée, commandée, en l'absence du général Mangin, victime d'un accident de cheval, par le général Leconte.

Toute la population, d'un élan unanime, s'était portée au-devant de nos troupes qu'elle a longuement acclamées.

La vieille cité lorraine, captive depuis 47 ans, et enfin réunie à la France, a manifesté d'une façon inoubliable son amour pour la mère Patrie.

En Alsace, nos soldats ont reçu hier le même accueil émouvant dans la fidèle ville de Colmar.

La Délivrance de l'Alsace-Lorraine

L'entrée des troupes françaises à Metz

Le défilé de la 10e armée. — A l'Hôtel de Ville. — Enthousiasme indescriptible

Metz, 19 Novembre.

Aujourd'hui, à 2 heures, les troupes françaises sont entrées solennellement dans Metz au milieu d'un enthousiasme indescriptible. Le défilé a eu lieu sur l'Esplanade, devant le maréchal Pétain, qui se tenait à cheval, à droite de la statue du maréchal Ney. Le général Fayolle, commandant un groupe d'armées, et le général Buat, major-général, l'assistaient. Le général Leconte présentait les troupes d'infanterie, d'artillerie et de cavalerie, appartenant à la 10e armée.

Un accident de cheval n'inspirant pas d'inquiétude, survenu un peu avant la cérémonie, empêchait le général Mangin d'y assister.

Après le défilé, le maréchal Pétain, à la tête de son état-major, s'est rendu, au milieu des acclamations, à l'hôtel de ville, où il a été reçu par M. Jung, premier adjoint, les représentants de la municipalité et les sociétés locales. Mgr Pelt, vicaire général, l'a ensuite accueilli sur le parvis de la cathédrale, dans laquelle un *Te deum* a été chanté.

L'installation de M. Mirman, commissaire de la République, a eu lieu peu après, à la préfecture, où l'attendait le général Maud'huy, gouverneur de Metz.

Proclamation du général Mangin

La proclamation suivante, du général Mangin, commandant la 10e armée, a été placardée sur les murs de Metz :

République Française, Liberté, Egalité, Fraternité.

Lorrains, mes chers compatriotes,

Enfin, l'heure a sonné de la délivrance, que vous attendiez depuis 47 ans avec une fidélité qui a fait l'admiration du monde. Battues sur tous les champs de bataille, de la mer du Nord aux Vosges, après avoir perdu, en quatre mois, plus de 400.000 prisonniers et plus de 5.000 canons, les armées allemandes ont dû implorer un armistice, qui est une capitulation complète.

La terre, délivrée du militarisme prussien, le colosse de l'empire allemand, s'écroule dans l'anarchie. Vous êtes affranchis pour toujours du joug de l'étranger. Le régime d'oppression et de vexation que vous avez subi pendant un demi-siècle est aboli à jamais.

L'armée de la République apporte, sur le sol lorrain, la liberté et la justice. Vos familles, vos biens, seront protégés ; vos institutions, vos traditions, seront respectées. Qu'ils n'aient aucune crainte, ceux qui, par la nécessité, ont dû se courber, malgré eux, sous le joug allemand. La France, dont vous avez été la rançon, ouvre largement ses bras à tous ses enfants retrouvés.

Ceux qu'elle aime le mieux sont ceux qui ont le plus souffert.

Vive la France !

Le général commandant l'armée : MANGIN.

Un ordre du jour du général Gérard

Paris, 19 Novembre.

Le général Gérard a lancé l'ordre du jour suivant à ses troupes, à l'occasion de leur entrée en Alsace-Lorraine :

« Au moment où les troupes placées sous mon commandement vont pénétrer dans les provinces françaises arrachées à la Patrie depuis quarante-huit ans, le général commandant l'armée rappelle à tous que ce n'est pas en vainqueurs, mais en libérateurs que nous nous présentons aux Alsaciens-Lorrains. Ils n'ont cessé de protester contre l'iniquité dont ils étaient victimes et notre victoire est aussi la leur. Les pays libérés vont être amenés à comparer les procédés des Allemands et les nôtres. Chacun aura à cœur que cette comparaison soit partout, et en toutes circonstances, à notre avantage :

« Respectueux des personnes et des propriétés, nous ne venons pas demander leurs ressources aux Alsaciens-Lorrains, nous venons partager les nôtres avec eux. Nous ne venons pas vivre sur ce pays épuisé, avec sa délivrance, nous lui apporterons le soulagement de ses misères.

« Notre souci sera de nous montrer des frères pour ces frères retrouvés.

« Le général commandant la 8e armée. — *Signé* : GÉRARD. »

Le maréchal Foch et M. Clemenceau à l'Académie française

Paris, 19 Novembre.

L'Académie Française s'est réunie exceptionnellement, cet après-midi. Elle a décidé, à l'unanimité, d'élire, jeudi prochain, le maréchal Foch en remplacement du marquis de Voguë, et M. Clemenceau, en remplacement de M. Emile Faguet.

De l'état de guerre à l'état de Paix

Paris, 19 Novembre.

La Commission du Commerce et de l'Industrie et la Commission de la réorganisation économique ont nommé une délégation chargée d'appeler l'attention du président du Conseil sur l'urgente nécessité de réaliser au sein du gouvernement la coordination et la direction économiques indispensables pour assurer sans délai le meilleur passage de l'état de l'industrie de guerre à l'industrie de paix.

La Libération de la Belgique

A BRUXELLES

Le départ des Allemands. — Ils pillent les dépôts et font sauter les gares

Bruxelles, 19 Novembre.

La nuit a été assez calme et il y a eu seulement un certain nombre de coups de feu dans les rues et du côté de Schaerbeck des explosions. Ce sont les Allemands qui font sauter le matériel.

Les Allemands logés chez les habitants y restèrent jusque vers 4 heures du matin, puis ils s'éclipsèrent, dans la plupart des cas après avoir vendu, comme souvenir, la plus grande partie de leur équipement.

A la gare de Turn-et-Taxis et à l'entrepôt qui servaient de dépôt aux Allemands, ceux-ci commencèrent le pillage. Des soldats arrivant en haillons, éventraient les caisses, se rééquipaient [illegible] sacs emportaient des couvertures, des boîtes de cigarettes et de conserves qu'ils s'efforçaient de vendre à la populace. Il y eut des bagarres entre soldats pillards et la lie de la population. Plusieurs personnes furent blessées. L'énorme entrepôt est jonché de caisses défoncées.

L'ennemi a laissé là pour des millions de francs de matériel. De nombreux trains de munitions s'alignent ; le contenu d'autres a été lancé dans le canal.

Vers 4 heures du matin, les dernières troupes allemandes ont commencé à évacuer la ville par la chaussée de Louvain. Musique en tête, elles partent et jusqu'à 7 heures, c'est un défilé ininterrompu de chariots, de voitures de toute espèce.

La ville, en s'éveillant, a trouvé placardée sur les murs la proclamation de M. Lemonnier, annonçant que le sol de la capitale, souillé depuis le 20 août 1914, est enfin purifié, et invitant les habitants à pavoiser et à réserver un accueil chaleureux aux troupes victorieuses et aux souverains. Malgré la température glaciale, la foule est nombreuse en ville.

L'apparition des soldats alliés provoque des acclamations sans fin. La foule joyeuse donne libre cours à ses sentiments trop longtemps comprimés. Dans toutes les rues de la ville on ne voit que drapeaux belges et alliés.

Les vendeurs crient à tue-tête, les journaux qui reparaissent aujourd'hui. La revue satirique *Pourquoi Pas*, supprimée par les Allemands, donne en première page un dessin représentant le plus ancien bourgeois de Bruxelles, le Mannekenpis, inondant les Allemands qui s'enfuient en désordre.

A dix heures, précédé de sonneries de trompettes, apparaît sur l'escalier des lions, M. Lemonnier, suivi de tout le collège échevinal. Il annonce la libération de la ville. Son discours est haché d'acclamations par la foule. Répondant à M. Lemonnier, la foule fait le serment de ne jamais oublier les actes de pillage et d'assassinat des Allemands.

L'étendard national est hissé sur l'Hôtel de Ville. Aussitôt, à toutes les fenêtres de la place, se déplient des centaines de drapeaux belges et alliés. La foule chante la *Brabançonne* puis, réclame les hymnes alliés qui sont frénétiquement acclamés.

Dernière infamie

Bruxelles, 19 Novembre.

Les derniers Allemands ont quitté Bruxelles aujourd'hui à midi, mais en se retirant ils ont voulu accomplir une dernière infamie. Vaincu, écrasé, implorant la pitié, ce peuple poursuit néanmoins la série de ses crimes.

Vers midi, en effet, une flamme immense de près de cent mètres de hauteur, jaillissait soudain de la gare du Midi, suivie d'une série de formidables explosions, ébranlant toute la capitale, brisant toutes les vitres dans un large rayon, et faisant s'effondrer de nombreuses maisons avoisinant la gare. Presque au même instant, les mêmes lueurs sinistres et les mêmes explosions se produisaient à l'extrémité opposée de la capitale, du côté de la gare du Nord. C'était la gare de Schaerbek qui faisait explosion également.

Durant tout l'après-midi et une partie de la nuit, de violentes détonations n'ont cessé de retentir dans Bruxelles.

Il n'est pas encore posible d'évaluer les dégâts qui sont considérables, ni de fixer le nombre des victimes, car on ne peut encore approcher les lieux de la catastrophe. Quelques cadavres ont déjà été retirés des décombres. Les explosions qui se sont produites à côté de la gare du Nord se sont étendues de la gare d'Haeren à Vilvarde.

La réception du bourgmestre Max par le Conseil communal.

Bruxelles, 19 Novembre.

Le Conseil communal de Bruxelles s'est réuni en séance solennelle pour recevoir le bourgmestre Max, qui passa 50 mois en captivité en Allemagne.

Au début de la séance, M. Lemonnier, faisant fonctions de bourgmestre, proposa de nommer une délégation pour recevoir M. Max. Celui-ci fit son entrée au milieu des acclamations et prit place à la table du collège. M. Lemonnier lui exprima la joie des Bruxellois de voir revenu de l'exil le bourgmestre, qui personnifie la bravoure et le courage civiques, et qui montra à l'ennemi comment les magistrats communaux belges, savaient résister.

Après que plusieurs conseillers eurent pris la parole pour féliciter le bourgmestre de son retour, M. Max prend la parole :

« A l'instant, dit-il, où la capitale vient d'être libérée de l'odieuse présence des troupes allemandes, comment ne pas dire notre émerveillement devant la population bruxelloise dont l'attitude fut admirable durant les jours de souffrances et qui restera, j'en ai l'espoir, digne d'elle-même dans l'allégresse de la victoire. Déjà des malfaiteurs se livrent au pillage et à l'incendie, obéissant aux vils instincts et à une inspiration dont il est aisé de deviner la source, espérant tirer partie de l'état de désorganisation dans lequel les services de police et des pompiers ont été laissés par la réquisition et les confiscations allemandes. Je reprendrai dès ce soir mes fonctions, et avec l'aide et les conseils de mes collègues, j'emploierai mon énergie à mettre un terme aux désordres. La population se doit à elle-même de me seconder dans ma tâche, elle le doit à ceux qui l'ont protégée aux heures de détresse.

Le bourgmestre, entouré des membres du Collège, s'est rendu ensuite sur le balcon de l'Hôtel de Ville, d'où il a remercié la foule de son attitude digne pendant l'occupation. Il a terminé par le cri de : « Vive la Belgique ! Vive le roi ! » Sur l'immense place, c'est un fourmillement de têtes. La foule répète le cri de M. Max, puis la musique joue les hymnes nationaux.

Après la Victoire

Un Message du roi d'Angleterre au Parlement

Londres, 19 Novembre.

Dans la superbe salle attenant à la Chambre des lords, le roi a reçu les représentants des deux Chambres du Parlement, ceux de l'Inde et des Dominions.

La cérémonie a été très simple et sans aucune pompe. Les pairs, précédés du lord chancelier et du massier sont entrés processionnellement dans la salle, suivis du président de la Chambre des Communes, du massier et des membres de la Chambre des Communes. Ceux-ci ont occupé leurs places. Les représentants des Dominions et de l'Inde se sont placés des deux côtés de la galerie royale, près du dais royal où étaient placés des sièges pour le roi, la reine et leur suite. Celle-ci comprenait la princesse Victoria, le prince de Galles, le duc de Connaught, la reine Alexandra et la princesse Mary. Quand le roi et la reine parurent, toute l'assemblée se leva, mais garda un silence respectueux, car des manifestations eussent été contraires à l'étiquette.

Les adresses de félicitations furent présentées par le lord chancelier et par le président de la Chambre des Communes.

Le roi, vêtu d'une redingote, lut alors le message suivant :

« Je vous remercie pour vos messages de félicitations et vos manifestations de loyauté à l'occasion de la signature de l'armistice et de la perspective d'une paix victorieuse.

« En ce moment sans précédent dans notre histoire et dans l'histoire du monde, je suis heureux de me rencontrer avec vous et les représentants de l'Inde et des Dominions d'outre-mer, afin que nous puissions rendre grâce au Dieu tout puissant pour la perspective d'une paix qui est maintenant prochaine, et afin de pouvoir vous exprimer, à vous et, par votre entremise, aux peuples que vous représentez, les pensées qui me viennent à l'esprit en un moment aussi solennel. Je le fais, le cœur plein de reconnaissance pour les expressions enthousiastes de fidélité et d'affection, que j'ai le privilège de recevoir personnellement dans la métropole, et par les messages qui me sont venus de toutes les parties de l'empire.

« Pendant les quatre dernières années de tension et d'inquiétudes nationales, j'ai trouvé mon soutien dans ma foi en Dieu et dans ma confiance en mon peuple. Dans les jours à venir, jours d'incertitude et d'épreuves, fortifié par la même aide, je m'efforcerai, de toute mon âme, de m'acquitter des devoirs qui m'incombent, de maintenir l'honneur de l'empire et d'augmenter le bien-être des peuples sur lesquels je suis appelé à régner.

Après une lutte plus longue et plus terrible de beaucoup que n'importe qui eût pu le prévoir, le sol de Grande-Bretagne reste inviolé. Notre Marine est demeurée partout maîtresse des mers, et partout où l'ennemi dut être contraint de combattre, elle s'est montrée entièrement digne des glorieuses traditions des Drake et des Nelson. Le labeur incessant auquel elle s'est livrée pour réduire la menace cachée des sous-marins ennemis, et protéger les navires qui nous apportaient des vivres et du matériel de guerre, a été moins en évidence, mais également indispensable au succès. Sans son concours, la Grande-Bretagne aurait pu être affamée et les vaillants soldats d'Amérique, qui ont contribué à un si haut degré à la victoire auraient été dans l'impossibilité de se frayer un passage à travers les flots des mers pleines de périls.

« La flotte nous a permis de poursuivre la guerre à bonne fin. Sans elle, il eût été impossible de soutenir la lutte, car c'est de la maîtrise des mers que, depuis le début, ont dépendu l'entretien et l'existence même de nos forces de terre.

Que nous eussions à faire à cette guerre sur terre, jamais nous n'y avions pensé, jusqu'à l'heure même où la tempête se déchaîna sur nous. La Belgique et la France se trouvèrent tout à coup envahies et la nation britannique s'éleva à la hauteur des circonstances. En moins d'une année, et grâce, dans une large mesure, au génie organisateur et à l'influence personnelle de Lord Kitchener, elle leva, par des engagements volontaires, une armée dix fois plus considérable que celle qui était prête à entrer en campagne en août 1914, et, ultérieurement, le chiffre de cette armée a été bien plus que doublé.

« Ces nouveaux soldats, issus de la population civile, ont déployé une bravoure qui ne le cède en rien à celle de leurs ancêtres, lesquels, au cours des âges, conduisirent dans tant de pays les étendards britanniques à la victoire. Si brève qu'eût été la période de leur préparation, ils ont imité et égalé les prouesses du petit mais à jamais fameux contingent, qui, dans les premières semaines de la guerre, se replia de Mons à la Marne, dans une magnifique retraite où il combattit contre des forces immensément supérieures.

Ce ne fut pas avec moins de promptitude, ni avec un dévouement moins admirable à la cause commune qu'accoururent les troupes, splendides des Dominions d'outre-mer qui s'élancèrent à notre aide, ces troupes dont les soldats montrèrent qu'ils étaient plus que jamais la chair de notre chair et les dignes héritiers du courage et de la ténacité qui ont fait la grandeur de notre pays. Une centaine de champs de bataille, dans toute les parties du monde, ont été les témoins de leur héroïsme et ont été ensanglantés par leur sang. Ils verront à jamais planer sur eux la sainte auréole qui s'élève de leurs tombeaux. »

LA DÉMOBILISATION

L'abrogation de la loi Mourier

Paris, 19 Novembre.

M. Louis Mourier a déposé un projet de loi tendant à l'abrogation de la loi du 10 août 1917 « Loi Mourier ».

Le gouvernement a estimé que c'était là une mesure préparatoire à la démobilisation. La loi Mourier prévoyait, en effet, que certains services de l'arrière devaient être composés exclusivement d'hommes des vieilles classes. En prévision de la libération de ceux-ci, il importe que ces services soient assurés par des hommes des plus jeunes classes, d'où l'objet du projet de loi qui a été renvoyé à l'examen de la Commission de l'Armée.

A LA COMMISSION DE L'ARMÉE

La suspension de la loi Mourier et la démobilisation des vieilles classes

Paris, 19 Novembre.

La Commission de l'Armée s'est réunie sous la présidence de M. René Renoult. Le président a rappelé que son rapport sur l'hommage solennel décerné au président Wilson et à la nation américaine, aux nations alliées et aux chefs d'Etat placés à leur tête, serait lu devant la Chambre au début de la séance de mercredi.

La Commission a approuvé unanimement le projet de loi déposé par le gouvernement en vue de suspendre l'application de la loi Mourier. Ce projet doit permettre de substituer progressivement dans les divers services, les hommes des classes libérales pour les remplacer par des militaires jeunes et susceptibles d'assurer la continuité de ces services.

La Commission a entendu un exposé de M. Henri Paté, sur les questions relatives à un plan méthodique de retour des effectifs mobilisés, appartenant aux classes les plus anciennes. Après un échange de vues, la Commission a adopté les conclusions formulées par son rapporteur général qui s'est chargé de le faire connaître immédiatement au gouvernement.

M. Bouisson et la Commission de la Marine marchande

Paris, 19 Novembre.

Un journal du matin a annoncé que M. Bouisson avait refusé de se rendre à une convocation de la Commission de la Marine marchande et que, en conséquence, celle-ci avait décidé qu'elle cesserait toutes relations avec lui et qu'elle ne communiquerait qu'au président du Conseil et au ministre du Commerce, le résultat de ses études sur les compensations maritimes à exiger de l'Allemagne et les moyens de développer nos constructions navales.

Le président de la Commission que nous avons vu, nous a déclaré que la bonne foi de notre confrère avait été surprise, et que l'information était de tous points inexacte.

Les Dernières Victimes de la guerre sous-marine

Un dragueur de mines anglais torpillé

Londres, 19 Novembre.

Le dragueur de mines britannique *Ascot*, a été torpillé et coulé, avec tout son équipage, par un sous-marin allemand, au large de la côte nord-est d'Angleterre, le 10 novembre. Six officiers et quarante-sept hommes manquent.

Le Sous-Marin « Curie » retrouvé

Paris, 19 Novembre.

Le ministre de la Marine a été informé que le sous-marin *Curie* était à Cattaro. Il sera remis à l'amiral commandant le *Waldeck-Rousseau* et envoyé à Corfou.

Le *Curie* est ce sous-marin qui, en décembre 1915, pénétra dans le port de Pola, franchit le premier le barrage de filets, eut son hélice prise dans une haussière au moment où il s'approchait d'un cuirassé autrichien, et, après cinq heures d'efforts pour se dégager, ayant épuisé son électricité et l'air respirable, fut obligé de remonter en surface. Une violente canonnade accueillit son immersion.

Le commandant fut blessé et un matelot tué. Les survivants coulèrent le navire, se jetèrent à la mer et furent faits prisonniers.

Bulletin Financier

Paris, 19 Novembre. — Les ventes en vue de souscrire à l'emprunt se poursuivent importantes sur notre marché et se répercutent d'une façon très appréciable sur la tendance générale qui est quelque peu indécise. Les affaires n'ont d'ailleurs qu'une ampleur assez restreinte. Malgré différents ordres d'achat, nos rentes sont soutenues et répètent à peu de chose près leurs cours de la veille, tandis que les actions de nos banques font bonne contenance. Il faut s'attendre, dès la clôture de l'emprunt, dont le succès s'affirme chaque jour plus grand, à voir l'attention se porter surtout sur les valeurs d'après guerre.

Tribune du Travail

75 centimes la ligne, minimum 2 lignes

On demande des demi-ouvrières tailleuses. Maison Perrin, 64, rue Hoche, 4e étage, de 10 heures à midi.

On demande des modistes pour enfants et des béguineuses; travail à emporter. S'adresser Grand'Rue, 79.

On demande femme de ménage, de 3 heures à 6 heures, pharmacie, 39, rue Vacon.

On demande bonne ouvrière repasseuse, travail p. l'année, Mme Dubois, domaine Ventre, 19.

On demande une bonne piqueuse chez Mme Abbate, rue Paradis, 72, au 2e.

On demande des demi-ouvrières et apprentie dégrossie, Mlle Baccini, 57, rue de Rome.

On demande de bons monteurs pour hommes et femmes, 43, rue d'Aix, dans le domaine, 4, au troisième.

On demande bon ouvrier plombier-zingueur, chez Pons, rue Grignan, 94.

On demande bonne à tout faire, sachant un peu de cuisine, Hôtel des Deux-Mondes, cours Belsunce, 32.

On demande coupeurs et piqueuses de bottines, Chaussures Massilia, 65, boulevard Vauban.

On demande une femme pour laver, S'adresser, 5, rue Saint-Bazile.

On demande une vendeuse et un petit coursier, Chaussures Garanties, 4, rue Saint-Ferréol.

On demande jeune fille pour restaurant, Ristorante Torino, 7, rue Chevalier-Roze.

On demande une bonne ouvrière repasseuse, 2, rue Lafayette.

Ouvriers charrons demandés. Barthélemy, 63, boulevard Saint-Charles.

Gardien surveillant, préférence retraité célibataire, demandé par atelier qui logerait. Ecrire avec références. Ourse, 47, rue des Dominicaines.

Bobineurs capables et demi-ouvriers demandés. Ateliers Ourse, 22, rue Guibal.

On demande un couseur à la Blake, des coupeurs, une ponceuses, un ouvrier finisseur et un coupeur à la presse mécanique, 52, rue St-Jacques.

On demande des ouvrières et apprenties tailleuses, rue de la Comète, 15, au 5e étage.

Monteurs électriciens et bobineurs sérieux sont demandés, place stable, bien rétribuée. S'adresser 15, boulevard Extérieur.

On demande un garçon de 12 à 14 ans, présenté par ses parents, rue Desaix, 19, mag. vins.

On demande un laveur de voitures automobiles, Garage Vian, 63, rue d'Italie.

On demande une jeune fille de 15 à 16 ans, manufacture éclairage, 22, rue Mazagran.

AVIS DE DÉCÈS ET DE MESSE

M. Laugier Louis et sa famille font part à leurs parents et amis du décès de leur fils, frère, petit-fils, beau-frère, neveu et oncle regretté, **M. Louis LAUGIER**, soldat au 7e génie, décédé d'une courte maladie, à l'hôpital de Vesoul, à l'âge de 19 ans et les prient d'assister à la messe de sortie de deuil qui sera célébrée demain jeudi, 21 courant, à 9 heures, en la paroisse du Merlan.

(AVIS DE DÉCÈS (Marseille-Comps, Var)

Mme veuve Henri Jory, née Brugnau et sa fillette Yvonne ont l'immense douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'elles ont éprouvée en la personne de leur bien-aimé époux et père, **M. Henri JORY**, conducteur des Ponts et Chaussées à Comps-du-Var (Var).

AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve Féraud, née Die; Mmes Marguerite, Emilie et Marthe Féraud ; M. et Mme Pichetti, née Féraud et leurs enfants ; M. et Mme Davin, née Couturier ; M. et Mme Valadou, leurs enfants et petits-enfants ; M. et Mme André Die et leurs enfants (de Saint-André, Hautes-Alpes) ; M. et Mme Allard, née Die et leur fils (de Châteauroux, Hautes-Alpes) ; M. et Mme Séverin Isuard ; M. André Die et ses enfants ; les familles Féraud, Pichetti, Die, Isnard, Allard, Jullien, Valadou et Lono ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de **M. Pierre-Marius FERAUD**, leur époux, père, grand-père et allié, décédé le 19 novembre 1918 à l'âge de 52 ans. Les obsèques qui seront purement civiles, auront lieu aujourd'hui, à 2 heures de l'après-midi. On se réunira rue Hoche, 1. Il n'y a pas de lettres de faire part.

Messieurs les membres de l'Association **Coopérative des Débitants de Boissons gazeuses** et Messieurs les membres de la **Chambre syndicale** sont priés d'assister aux obsèques de leur regretté collègue **M. Marius FERAUD** qui auront lieu le 20 du courant, à 2 heures du soir, rue Hoche, 1.

Les obsèques de **M. Jean-Baptiste LEGIMBAUD** auront lieu demain, jeudi, à 2 heures de l'après-midi, esplanade de la Tourette, 39.

Le **Syndicat des Officiers mécaniciens brevetés de la Marine marchande** prie ses adhérents d'assister aux obsèques de leur regretté camarade, **M. Charles MOUNET**, officier mécanicien de la Compagnie des Transports Maritimes, qui auront lieu aujourd'hui, mercredi, 20 novembre, à 3 heures du soir, aux Caillols, villa des Tourelles.

Le gérant : VICTOR HEYRIES.

Imprimerie et Stéréotypie du *Petit Provençal* Rue de la Darse, 75